REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20211122-DELIB_47_21

Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 47-21
Séance du lundi 22 novembre 2021

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 22 novembre 2021 à 14h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

ABSENTS/EXCUSES ayant donné pouvoir :

Mme Sabrina ECARD	Administratrice, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI

1 absente ayant donné pouvoir

Services internes VOH :

Présentiel : Mme Séverine LEPLUS, M. CAVITTE, Mme POINLANE, M. CLAUDE, M. CARMIER, Mme BARRANCO

En visio : Mme GRIESBACH, Mme BEHLOUL

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Engagement de l'opération de construction en VEFA de 18 logements collectifs – Grande Rue à Fosses.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;
Vu le rapport présenté au Bureau du 22 novembre 2021 relatif à l'objet susvisé ;

REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20211122-DELIB_47_21

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur BG PROMOTEUR pour un prix d'acquisition à hauteur de 2 800 € HT / m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix d'acquisition prévisionnel à 3 184 160 € HT et le prix de revient prévisionnel à 3 287 645 € HT soit 3 565 865 € TTC, pour une surface habitable d'environ 1 137 m² ;

- **AUTORISE** le Directeur général ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18% maximum du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI